

COMMUNE DE SAINT ROMAIN LE NOBLE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

Le Conseil municipal s'est réuni au siège de la Mairie, 436 routes du Village 47270 SAINT ROMAIN LE NOBLE, le lundi 12 juin 2023 selon convocation en date du 7 juin 2023 sous la présidence de M. le Maire Mathieu TOVO, Monsieur Yves TERREE étant désigné comme secrétaire de séance.

Présents : J. ROUSSEAU, N. LAINEE, J. DURRENS, M. GAYRAL, M. TOVO, Y. TERREE

Pouvoir :

Absents : L. JACQUES, A. MOLIE, N. RAYNON, C. FLANQUART, B. MENOU

Excusés :

Ordre du jour :

- Validation des PV des séances du 27/03/2023 et du 03/04/2023
- Délibération 2023-021 : Achat d'une concession dans le cimetière communal
- Délibération 2023-022 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 01/01/2024
- Délibération 2023-023 : Tarification de la location de la salle des fêtes et de la salle Morlaës
- Délibération 2023-024 : Création d'une zone agglomération au lieu-dit « Latapie »
- Délibération 2023-025 : Réaménagement de la future gravière aux lieux-dits « Garonne-Bellerive » et « Durou Bas »
- Délibération 2023-026 : Création d'emplois avec tableau des emplois

- Vie des commissions
- Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

Le Maire propose M. Yves TERREE comme secrétaire de séance.

Validation PV de séance du 27/03 et du 03/04/2023

Les PV de séance du 27/03 et du 03/04/2023 sont validés.

Délibération 2023-21 : Achat d'une concession dans le cimetière communal

Il s'agit de répondre à la demande de Mme Sylvie MARCHEVAL suite au décès de son époux pour l'achat d'une concession dans le cimetière communal.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-22 : Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024

Délibération permettant de se mettre en conformité avec le nouveau plan comptable M57 qui doit rentrer en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-23 : Tarification de la location de la salle des fêtes et de la salle Morlaës

Simplification de la tarification de la location des salles communales avec un prix unique pour chaque salle.
Simplification administrative concernant les formulaires de réservation par la même occasion.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-24 : Création d'une zone agglomération au lieu-dit « Latapie »

Afin de permettre la sécurisation des abords de la RD 277 au lieu-dit « Latapie », il est nécessaire de créer une zone agglomération à 30 km/h avec la mise en place de dos d'âne.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-25 : Réaménagement de la future gravière aux lieux-dits « Garonne-Bellerive » et « Durou-Bas » par l'entreprise ESBTP

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de reconversion de la future gravière au lieu-dit Bellerive. Cet avis ne concerne pas la constitution du dossier administratif que la société ESBTP doit entreprendre. Il s'agit d'un dossier privé.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Délibération 2023-26 : Création d'emplois avec tableau des emplois

La création d'emplois dans le tableau des effectifs permet de payer nos agents déjà en poste sur leur nouveau temps de travail annualisé.

Vote à l'unanimité.

VOTANTS 6

POUR : 6

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Vie des commissions :

Commission Ecole :

L'année scolaire s'achève et déjà, il faut faire le bilan. Année scolaire mouvementée. En effet, il a fallu gérer pour l'équipe pédagogique et pour nos agents, plusieurs cas d'élèves ayant des difficultés pour s'intégrer dans le groupe d'enfants. Nathalie LAINEE nous explique quels sont les différents protocoles pour aider les enfants à avoir les repères pour pouvoir étudier en toute quiétude. L'école inclusive est passée par là.

Commission RH

M. le Maire propose à l'assemblée de revoir nos primes de fin d'année dans le cadre du dispositif RIFSEEP. Après un tour de table, il est proposé de revaloriser de 200 € les deux primes (IFSE et CIA). Une simulation sera communiquée lors du prochain conseil municipal.

Commission Voirie et bâtiments

1° Les travaux d'accessibilité de l'école primaire commenceront durant la première semaine des grandes vacances estivales. Yves TERREE et Mathieu TOVO ont pu réaliser une réunion de chantier avec les différents artisans. Normalement les travaux devraient être terminés avant la rentrée scolaire 2023/2024.

2° M. le Maire informe le conseil que dans le cadre de l'arrêté de catastrophe naturelle lié à la sécheresse, nous avons sollicité notre assurance GROUPAMA concernant l'église. Un expert doit passer pour examiner notre demande.

Questions diverses :

1° Le 2 septembre, l'association OSE organise la fête de la Culotte.

2° L'ADMR de Puymirol remercie la municipalité pour sa subvention. L'ADMR rappelle qu'elle sert 18 familles soit 2865 h d'aide à domicile.

Prochain conseil municipal en octobre 2023

Fin de la réunion à 22h30

Le secrétaire de séance
Yves TERREE



Le Maire
Mathieu TOVO



